



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 059-215992073-20250926-78_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25/09/2025

<p>Date de convocation : 17.09.2025</p> <p>Date de publication : 19.09.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le vingt cinq septembre</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : arrêté municipal en date du 16 septembre 2025) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°78-2025-DF-RK

Objet : Convention avec le SIDEGAV pour les travaux d'esthétisme (enfouissement) du réseau public de distribution d'électricité de la rue la Gare.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux d'esthétisme du réseau public de distribution d'électricité, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Grand Valenciennois (SIDEGAV) assure la Maîtrise d'Ouvrage, conformément au cahier des charges de concession.

À l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé par le SIDEGAV, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise SATELEC – Agence de Trith Saint Léger, située 14 ZA Les Poutrelles – 59125 TRITH SAINT LÉGER.

Le SIDEGAV assure le paiement des travaux auprès de l'entreprise et procède au recouvrement des parts dues par la commune, une fois les travaux achevés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'esthétisme du réseau public de distribution d'électricité sont prévus Rue de la Gare. À ce titre, une convention avec le SIDEGAV doit être signée pour définir les modalités financières de participation de la commune.

Le montant total des travaux, établi après étude, s'élève à 50 134,58 € HT, réparti comme suit :

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
Travaux d'esthétisme du réseau public de distribution d'électricité de la rue de la Gare	50 134,58 € HT	SIDEGAV (80%)	40 107,66 € HT
		Part à charge Ville (20%)	10 026,92 € HT
COÛT GLOBAL HT DE L'OPERATION	50 134,58 € HT	COÛT GLOBAL HT DE L'OPERATION	50 134,58 € HT

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec le SIDEGAV relatif à la participation financière de la commune aux travaux d'esthétisme du réseau public de distribution d'électricité – Rue de la Gare
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

